

Saint-Félix-de-Valois, le 26 août 2021

Chers parents,

Nous espérons que vous avez pu profiter des vacances estivales pour vous reposer en famille et que le soleil et la chaleur ont été suffisamment énergisants pour amorcer l'année scolaire 2021-2022.

Bien que la situation pandémique ne soit pas encore derrière nous, nous avons fait des avancées.

Sachez tout d'abord que quelques mesures ont été levées ou assouplies comparativement à l'an dernier et que nous pourrions tous en apprécier les effets. Le maintien des bulles-classes n'est désormais plus requis et les activités parascolaires et sportives seront à nouveau permises. Néanmoins, les élèves à partir de la première année du primaire, au secondaire, à la formation générale des adultes et à la formation professionnelle devront obligatoirement porter le masque de procédure à l'intérieur, y compris en salle de classe et à bord du transport scolaire, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Il est à noter que pour l'instant, le port du masque de procédure est exigé, que votre enfant ait reçu ou non la couverture vaccinale contre la COVID-19. Les masques continueront d'être fournis par l'école, à raison de deux par jour. Pour la première journée, nous vous demandons de fournir un masque à votre enfant et celui-ci sera changé à son arrivée à l'école.

Le ministre de l'Éducation a émis des directives concernant la reprise des activités parascolaires. Les élèves de 13 ans et plus devront présenter leur passeport vaccinal pour être en mesure de participer à certaines activités qui se tiendront en marge de la journée scolaire. Toutefois, les activités prévues pendant la journée scolaire, y compris la participation à des concentrations ou des programmes particuliers, comme sport-études, par exemple, ne sera pas assujettie au passeport vaccinal.

Nous travaillons en collaboration avec la Santé publique pour tenir prochainement une nouvelle série de cliniques de vaccination en milieu scolaire pour les élèves de 12 ans et plus qui souhaiteraient recevoir une première ou une deuxième dose du vaccin. Nous vous donnerons plus d'information à ce sujet dans les jours à venir. Entretemps, il est toujours possible de recevoir le vaccin dans la communauté en prenant rendez-vous via [Clic-santé](#).

Dès la semaine prochaine, nous vous ferons suivre les dernières informations de la Santé publique au sujet des symptômes à surveiller et de la gestion d'éventuels cas positifs dans le réseau scolaire. D'ici-là, nous vous invitons à prendre connaissance des informations complémentaires au sujet de la [rentrée scolaire en contexte de pandémie](#), préparées par le ministère de l'Éducation.

Comme prévu par le ministère de l'Éducation, le Centre de services scolaire des Samares rendra disponibles des services éducatifs à distance et ce, lorsqu'un enfant (ou une personne avec qui il réside) présente un risque de complications graves s'il contracte la COVID-19. Puisque la situation épidémiologique, le statut vaccinal de la personne et le contexte environnemental peuvent avoir beaucoup évolué, les élèves devront présenter un billet médical émis récemment pour bénéficier de ce service. Les billets de l'année précédente ne sont pas reconduits. Dans les circonstances, nous sommes à procéder à l'analyse des besoins afin de déterminer les modalités de notre offre de service qui sera mise en place le plus tôt possible pour l'année scolaire 2021-2022. Pour toutes questions, vous pouvez communiquer au (450) 758-3500 poste 23525.

En vous souhaitant une rentrée scolaire des plus agréables, nous vous remercions, chers parents, de votre habituelle collaboration.



Nancy Lapointe

Nancy Lapointe
Directrice générale

c.c. Directions et directions adjointes d'établissement